

2026/...

Parafe

## ARRETE N°73/2026

**OBJET : DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE TOUTES CATEGORIES**

**La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 29 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de fonction et de signature pour la durée du mandat dans le cadre de la sécurité et l'accessibilité des Etablissement Recevant du Public de toutes catégories ;

### ARRETE

Article 1 : Monsieur Manuel MACHADO est délégué, en lieu et place de Madame la maire et concurremment avec elle, à LA SECURITE ET L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE TOUTES CATEGORIES.

Article 2 : A ce titre, Monsieur Manuel MACHADO, est dument habilité à signer tous documents relatifs à la délégation précitée.

Article 3 : En cas d'empêchement pour quelque cause que ce soit, Monsieur Manuel MACHADO sera remplacé par Monsieur Michel CALAFATO.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire et pourra être déféré au Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de la maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Monsieur le Trésorier principal de Chelles
- ✓ Monsieur Manuel MACHADO,
- ✓ Monsieur Michel CALAFATO.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 28 avril 2026

Madame la Maire,  
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-077-217703503-20260428-ARRETE\_73\_2